



Brève du SNUipp n°14



CAPD du vendredi 16 octobre 2015

BOYCOTT

L'ensemble des organisations syndicales a refusé de siéger cet après-midi.

**Nouvelle atteinte au droit syndical !
Nouvelle atteinte aux droits des personnels !**

Donc...

Pas de documents de travail, pas de CAPD !

L'administration a pris la mauvaise habitude de ne pas respecter les textes qui régissent les commissions paritaires. Pour la CAPD d'aujourd'hui, l'ordre du jour était :

- présentation du plan de formation continue et modalités d'accès aux stages,
- formation initiale : parcours individualisés,
- point sur les affectations,
- questions diverses.

Pour siéger, les représentants du personnel ont besoin de documents de travail, documents qui doivent nous être envoyés au moins une semaine avant la séance.

Aujourd'hui, il ne s'agissait pas d'un manque de respect des délais... mais de **l'absence totale de documents !**

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible de remplir nos missions.

Aussi, les organisations syndicales SE-UNSA, Snudi-FO et SNUipp-FSU21 ont décidé de façon unitaire de boycotter cette CAPD.

Cette CAPD devrait être à nouveau convoquée au mois de novembre.

Information

La CAPD « avancement » est programmée le 8 décembre 2015... Espérons que les documents de travail nous parviennent à temps !

Pour nous permettre de suivre votre dossier, renseignez le e-dossier « promotions » du SNUipp-FSU 21 à l'adresse suivante : <http://e-promotions.snuipp.fr/21>.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : **FSU** : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>